

SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE

Val-de-Marne

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE
2025



PRÉSERVATION DU MOINEAU FRIQUET



SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE
VAL DE MARNE

A low-angle photograph looking up at the dense canopy of tall evergreen trees against a clear blue sky. The image captures the intricate network of dark, slender branches and vibrant green needles, creating a sense of height and natural grandeur. The perspective draws the viewer's eye upwards, emphasizing the verticality of the forest.

A photograph of a forest floor covered in fallen leaves and branches, with a large tree trunk in the center. The scene is dimly lit, with sunlight filtering through the trees, creating a warm, golden glow on the ground. The ground is covered in a thick layer of fallen leaves and branches, with some green moss visible. A large tree trunk is in the center, and several other trees are visible in the background. The overall atmosphere is quiet and serene.

Ordre du jour | 04



Présentation du rapport d'activité de la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024,

Présentation du rapport d'activité de la SLE pour l'exercice clos le 31 mai 2025,

Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de la SLE,

Approbation de l'affectation du résultat de la SLE,

Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales de la SLE,

Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Epargne Ile-de-France,

Ratification de la cooptation d'administrateur,

Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.



05 | Projet de Résolutions

■ PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la Société Locale d'Epargne VAL DE MARNE relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2025 tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration de la Société Locale d'Epargne et approuvés par le Directoire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France. L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

■ DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2025 s'élève à 10 733 869,49 euros, et constatant l'existence d'un report à nouveau de 7 447 383,20 euros, décide, sur proposition du Conseil d'Administration et du Directoire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, d'affecter la somme de 18 181 252,69 euros comme suit :

- à l'intérêt servi aux parts sociales de la SLE : 10 346 687,76 euros
- au report à nouveau : 7 834 564,93 euros

■ TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, que la mise en paiement des intérêts aux sociétaires interviendra le 3 juillet 2025.

■ QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que le capital de la Société Locale d'Epargne VAL DE MARNE souscrit au 31 mai 2025 s'élève à 395 265 360 euros, sous déduction du montant total définitif des rachats annuels intervenant au titre de l'exercice clos le 31 mai 2025 conformément aux dispositions légales et statutaires.

■ CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que la quote-part de la SLE VAL DE MARNE dans le capital de la Caisse d'Epargne Ile-de-France s'élève à 244 184 200 euros au 31 mai 2025.

■ SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Rodolphe BREUGNOT en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration en date du 26 novembre 2024, en remplacement de Madame Annie LE FRANC, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les nominations de l'ensemble des administrateurs en 2027 et au plus tard le 1^{er} février 2027.

■ SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts et publicités.

VIE DE LA SLE

Exercice du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

COMPOSITION DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Didier DOUSSET

Vice-Présidente :

Monique KIM GALLAS

Administrateurs :

Rodolphe BREUGNOT

Caroline DELATTRE

Laëtitia DELAUNAY

Nathalie DEMAREST

Thierry DESLOT

Marie-Christine DIRRINGER

Fernand FERRER

Jacques GESLIN

Florian LABOURGADE

Arezki OUDJEBOUR

Nathalie SEROT-PETAT

Jean-Raphaël SESSA

Jacques SOURGEN

LES PRÉSIDENTS DES 9 SLE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE

(AU 31 MAI 2025)

1 SLE PARIS OUEST

Guillaume Frèrejean Taittinger

2 SLE PARIS EST

Marie-Véronique Le Fèvre

3 SLE SEINE-ET-MARNE

Thierry Regnault de Montgon

4 SLE YVELINES

Lorenza Mallez Barone

5 SLE ESSONNE

Jean-François Legaret

6 SLE HAUTS-DE-SEINE

Caroline Degagny

7 SLE SEINE-ST-DENIS

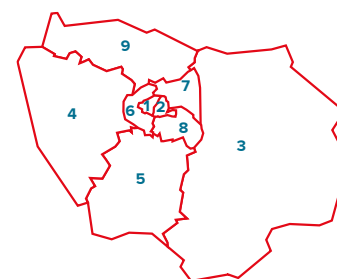
Patrick Béchet

8 SLE VAL-DE-MARNE

Didier Dousset

9 SLE VAL D'OISE

Evelyne Deunf



LA VIE INSTITUTIONNELLE

Au cours de l'exercice, les administrateurs se sont réunis trois fois en Conseil d'Administration pour veiller au bon fonctionnement de la SLE et notamment arrêter les comptes annuels de la SLE.

26 NOV 24

25 MARS 25

27 MAI 25

FORMATION ET INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Pour les accompagner tout au long de leur mandat, les administrateurs ont accès à un site internet qui leur est réservé. Véritable outil et source d'informations (articles et vidéos sur l'actualité de la CEIDF, mise à disposition des documents préparatoires à la tenue des Conseils d'Administration, rapports et documents institutionnels, agendas), ce site est également un espace dédié à leur formation, ciblée sur l'environnement économique, bancaire et financier. Ils peuvent à tout moment se connecter afin de suivre des modules de formation grâce à des e-learning.

LES UNIVERSITÉS DE LA VIE COOPÉRATIVE

Moment important de la Vie Institutionnelle, les Universités de la Vie Coopérative réunissent chaque année les administrateurs des Sociétés Locales d'Épargne ainsi que le Directoire et les cadres dirigeants de la CEIDF pour échanger sur les grands enjeux économiques, sociétaux et financiers en France et en Europe.

Pour cette édition, c'est à Madrid que les participants ont eu l'honneur d'être accueillis à la Résidence de France par l'Ambassadrice. Son intervention a apporté un éclairage sur la situation économique actuelle du pays et les défis auxquels l'Espagne est confrontée ainsi que l'importance des échanges au sein de l'Union européenne.

Cette rencontre, riche en enseignements, s'inscrit pleinement dans l'esprit des Universités de la Vie Coopérative et restera un temps fort de cette édition.

MÉCÉNAT - INTÉRÊT GÉNÉRAL

96 MÉCÉNATS ET PARTENARIATS SOUTENUS SUR LE TERRITOIRE IDF

La CEIDF s'engage en soutenant de nombreux projets dans le respect des grandes orientations :

 Accessibilité à la culture du plus grand nombre

 Lutte contre toutes les formes d'exclusion

 Santé et environnement

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS SUR L'ILE-DE-FRANCE

 Fondation CY Université

1 Fondation CY Université

 Les Étoiles du Classique

2 Festival Les Étoiles du Classique

 Rugby Club Massy Essonne

3 Rugby Club Massy Essonne

 Fondation 2^{ème} Chance

4 Fondation 2^{ème} Chance

 Théâtre du Châtelet

5 Théâtre du Châtelet

 Conseil Départemental 77

8 Conseil Départemental 77

 Stella Saint-Maur Handball

7 Stella Saint-Maur Handball

 Apprentis d'Auteuil

6 Fondation Apprentis d'Auteuil Ile-de-France

2 M€
versés

1 400 000
bénéficiaires

dont 30 % de jeunes

La Caisse d'Epargne Ile-de-France s'engage pour la préservation de la biodiversité



Paris LE PARC DE LA VILLETTE

Aménagement de 1,5 hectares de biodiversité urbaine au cœur du parc de la Villette dans le nord de Paris. Le projet, intitulé Le Jardin des Oiseaux, vise à agrandir les jardins passagers et la ferme pédagogique, qui s'installera dans une grande halle industrielle rénovée. Objectifs : préserver la biodiversité et renforcer l'éducation à l'environnement en offrant au public de nombreux ateliers de sensibilisation. Ouverture prévue début 2026.



Seine-et-Marne FORÊT DOMANIALE DE VILLEFERMOY AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

L'ONF, gestionnaire des forêts publiques, restaure un réseau de mares dans la forêt de Villefermoy pour favoriser l'habitat des amphibiens menacés (grenouilles, tritons, salamandres) ainsi que d'autres espèces protégées (reptiles, insectes) qui jouent un rôle essentiel pour notre biodiversité. L'établissement vise aussi dans le cadre de ce projet la sensibilisation du jeune public et accueillera une classe de scolaires une journée en forêt pour les sensibiliser à la préservation des forêts.



Yvelines L'ARBORETUM DE VERSAILLES-CHÈVRELOUP AVEC LE MUSEUM POUR LA PLANÈTE

Le Fonds de dotation du Muséum National d'Histoire naturelle enrichit les collections de son arboretum de Versailles-Chèvreloup avec de nouvelles plantations. La quantité, la variété et la rareté des végétaux de l'arboretum de Versailles-Chèvreloup permettent de le qualifier de musée de l'Arbre vivant. Plus de 2 500 espèces et variétés d'arbres y sont rassemblées, constituant ainsi la plus riche collection d'Europe continentale.



Essonne FORÊT DE ROCHER BILLARD AVEC NOS GRANDES FORÊTS

Située à Villeneuve-sur-Auvers, cette jeune forêt bénéficie d'un plan de reboisement vivant porté par la structure « Nos Grandes Forêts », dont l'objectif est d'optimiser la séquestration de CO2, favoriser la biodiversité et renforcer la résilience des forêts proches des centres urbains. Ouverture prévue début 2026.

Val d'Oise



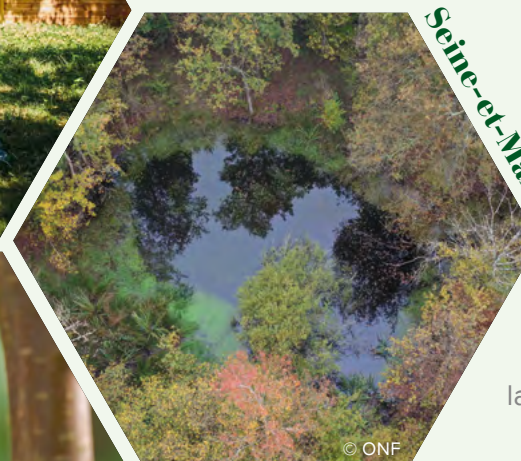
Seine-Saint-Denis



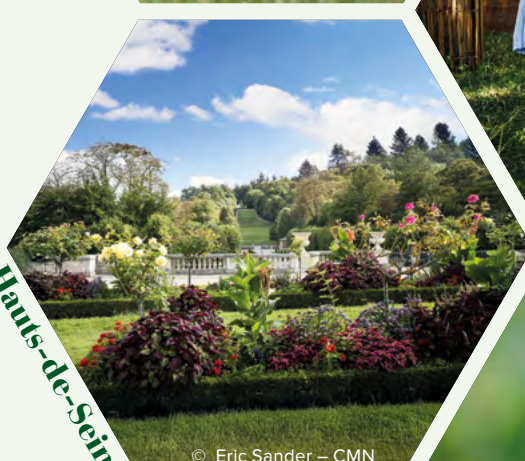
Paris



Seine-et-Marne



Hauts-de-Seine



Val-de-Marne



Yvelines



Essonne



Hauts-de-Seine DOMAINE NATIONAL DE SAINT-CLOUD AVEC LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Le Centre des monuments nationaux engage une recomposition des boisements avec des essences diversifiées pour limiter l'impact du changement climatique et préserver la biodiversité locale au sein du domaine national de Saint-Cloud véritable poumon vert de 460 hectares aux portes de Paris. Ce projet de plantation est complété d'une dimension sociale puisqu'il est mis en œuvre par un chantier d'insertion professionnelle avec l'association espace.



Seine-Saint-Denis FERMES URBAINES À BOBIGNY

L'association Les Cols Verts qui a pour mission de promouvoir l'agriculture urbaine protectrice de la biodiversité plante trois fermes participatives le long du canal de l'Ourcq à Bobigny. Ces espaces végétalisés accueilleront mares, prairies sauvages, forêts comestibles et murs végétalisés, favorisant ainsi la faune et la flore locale.



Val-de-Marne PRÉSERVATION DU MOINEAU FRIQUET

Le groupe local Val-de-Marne de la Ligue de Protection des Oiseaux IDF, participe à un programme de préservation du Moineau Friquet visant à cartographier les colonies, notamment autour de l'aéroport d'Orly en collaboration avec le groupe Aéroports de Paris, construire des nichoirs ou planter des haies. Cette espèce d'oiseau en voie de disparition contribue fortement à l'équilibre de la biodiversité des milieux agricoles.



Val d'Oise PRÉSERVATION DES BUSARDS

Le groupe local Vexin Basse Seine de la Ligue de Protection des Oiseaux IDF, assure le suivi et la protection des Busards Saint-Martin en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vexin français. Ce programme consiste à recenser et à protéger les Busards Saint-Martin du Vexin qui chassent tous les nuisibles, contribuant ainsi à réduire les pesticides pour éliminer les rongeurs. En 20 ans, cette espèce a diminué de 70 %.



RSE

En 2024, la CEIDF a obtenu le label AFNOR Engagé RSE, niveau confirmé 2 étoiles. Cette première labellisation est une reconnaissance de toutes les actions et les politiques de l'entreprise en matière sociale, environnementale et économique. Valable trois ans, ce label est très exigeant : plus de 50 critères sont examinés selon la norme volontaire ISO 26000 et les objectifs de développement durable. Il témoigne de la crédibilité et de la robustesse de notre démarche, qui s'inscrit dans une volonté de transparence et d'efficacité. Le label Engagé RSE a été délivré à la suite d'une évaluation sur site pendant 5 jours et a mobilisé plus de 80 personnes (collaborateurs, fournisseurs, clients, partenaires...).

NOS RÉALISATIONS EN 2024



FINANCER LE TERRITOIRE

- Acteur historique du marché des collectivités territoriales, du logement social et de l'ESS, la CEIDF accompagne durablement le développement économique de son territoire au travers des projets de ses clients professionnels, PME/PMI, associatifs et institutionnels. Le montant des crédits accordés s'élève à **4,6 Mds€** soit **8 % de plus qu'en 2023**.
- La CEIDF a un encours de **229 M€** de prêts à impact social et environnemental à fin 2024.
- En 2024, la CEIDF a accordé **2 M€** à des actions de mécénat.



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- La CEIDF est l'un des 3 seuls établissements en France à proposer l'Eco PTZ à taux zéro collectif, dédié à la rénovation énergétique des copropriétés. En 2024, **264 M€** de travaux de rénovation énergétique de copropriétés ont été financés.
- La CEIDF s'est structurée depuis fin 2019 pour proposer des solutions pointues dans le financement des projets liés à la transition énergétique. Ainsi, 13 projets de production d'énergies renouvelables ont été financés pour **237,4 M€**, soit une hausse de 32 % par rapport à 2023.



SE CENTRER SUR L'HUMAIN

- 99/100** Index égalité professionnelle.
- 867** recrutements en CDI, CDD et alternance.
- 153** interventions réalisées par le conseiller Finances et Pédagogie auprès de 1 833 bénéficiaires pour les sensibiliser aux questions d'argent.

2,6 Mds€
d'encours de fonds ISR
et solidaires

28,2 K
TeqCO₂ émis (6,6 TeqCO₂ /ETP),
soit 12 % de réduction de l'empreinte
carbone entre 2019 et 2024

127 kg
de cartes bancaires recyclées
(+ 31 kg vs. 2023)

71 %
de fournisseurs locaux

100 %
d'achat
d'électricité renouvelable

7 %
Taux d'emploi des personnes
en situation de handicap
(+ 0,7 % vs. 2023)

53,8 %
de femmes parmi les cadres
(+ 1,4 % vs. 2023)

ANIMATION DU SOCIÉTARIAT

La Caisse d'Epargne Ile-de-France propose tout au long de l'année une interaction avec ses sociétaires au travers de moments de rencontres, d'outils de communication et d'information.



LE SITE INTERNET SOCIETAIRES-CEIDF.FR

Permet une information permanente sur les actualités liées à la vie coopérative, la vie institutionnelle, la banque, (intérêt général, philanthropie, environnement, ancrage territorial, avantages sociétaires...). En 2024, l'actualité concernant le partenariat premium de la CEIDF avec les JOP de Paris 2024 a été largement diffusée.



LE CLUB SOCIÉTAIRES

Premier Club Sociétaires de France, créé en 2002, il permet de bénéficier toute l'année de nombreuses offres à tarifs préférentiels. Les sociétaires profitent de réductions jusqu'à - 65 % sur 80 000 offres proposées par 500 partenaires dans de multiples secteurs. Ces offres et avantages, réservés aux sociétaires, sont accessibles

gratuitement via l'application mobile ou le site des sociétaires www.societaires-ceidf.fr et relayés par l'envoi de newsletters hebdomadaires. Plébiscité par ses membres, ce club moderne et dynamique répond aux dernières normes sécuritaires d'accès et de protection des données personnelles.



LE SOCIÉTARIAT MAGAZINE

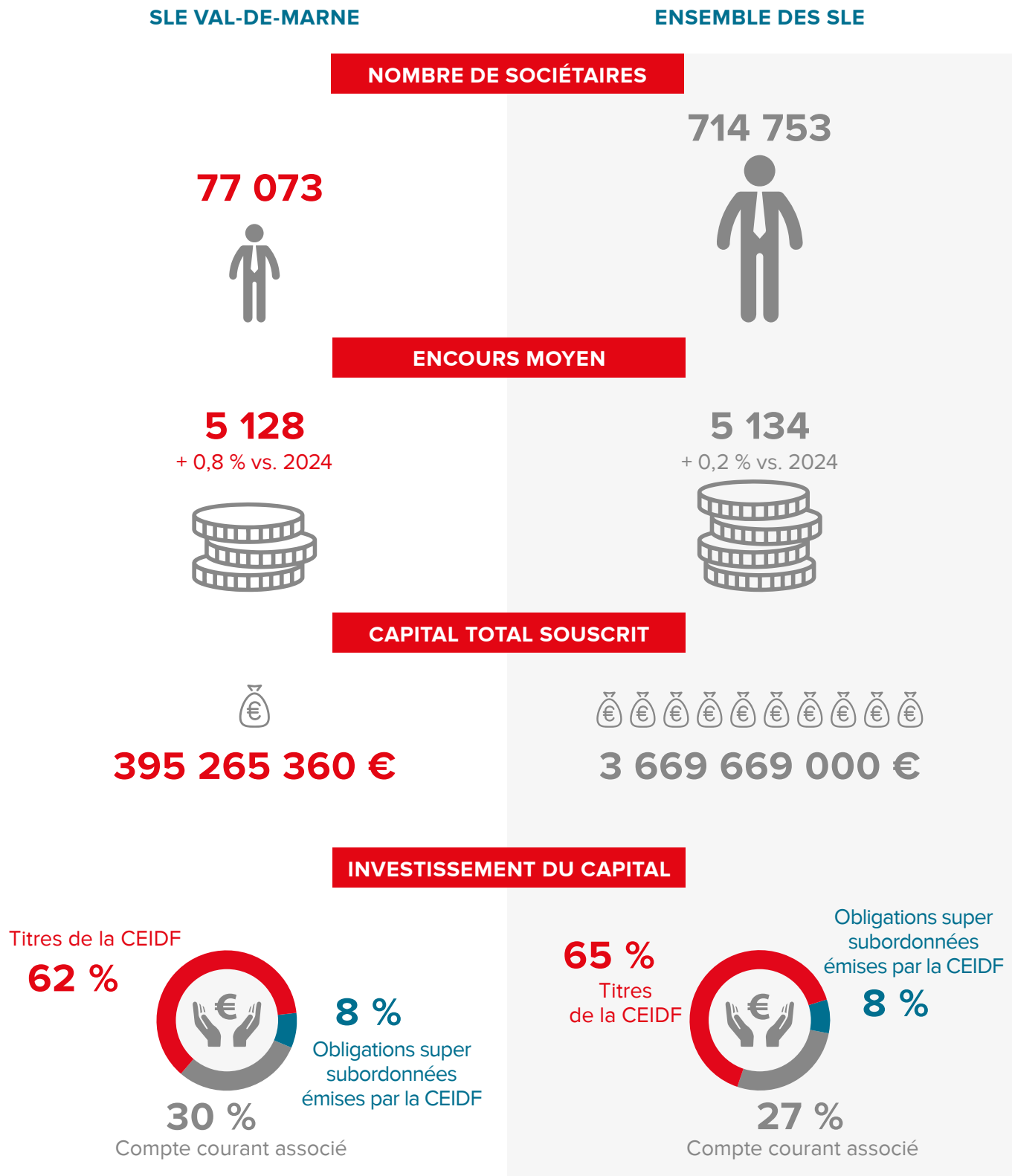
Véritable témoignage du modèle coopératif et mutualiste il vous propose un éclairage sur l'activité de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, banque-assurance qui appartient à ses clients et porte l'intérêt général au plus près des territoires. Vous y trouverez des articles sur l'économie, l'aménagement du territoire, la RSE, les actions de mécénat, mais aussi des portraits, des interviews... Diffusé largement sur l'ensemble du territoire auprès de sociétaires, des élus, des partenaires, il est également accessible en ligne via le site des sociétaires. Sa parution est annoncée à l'ensemble des sociétaires, par une newsletter digitale.



LES RENCONTRES SOCIÉTAIRES

Réunion d'échanges et de convivialité avec des clients sociétaires, sur l'actualité de la CEIDF, son évolution, la relation client, les produits et services... En 2024, l'animation en région a été marquée par un engagement fort autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dont la CEIDF était partenaire premium. Des événements ont été organisés dans des structures sportives et des écoles avec les 5 athlètes soutenus par la CEIDF. Parrain officiel du relais de la flamme Olympique et Paralympiques, la CEIDF a offert à 76 clients sociétaires la chance exceptionnelle de porter la flamme le long du parcours francilien. Sur ce même parcours elle a mis en place au sein des sites de célébration sur chacun des départements d'Ile de France un stand et des animations pour accueillir ses clients sociétaires. Enfin grâce à nos jeux concours ce sont presque 400 places JOP Paris 2024 qui ont été attribuées aux clients sociétaires, leur permettant de vivre cet événement exceptionnel au plus près.

■ POINT SUR LE CAPITAL au 31 mai 2025
(sous réserve des demandes de rachats annuels)



■ SYNTHÈSE DES COMPTES
au 31 mai 2025, en euros

BILAN

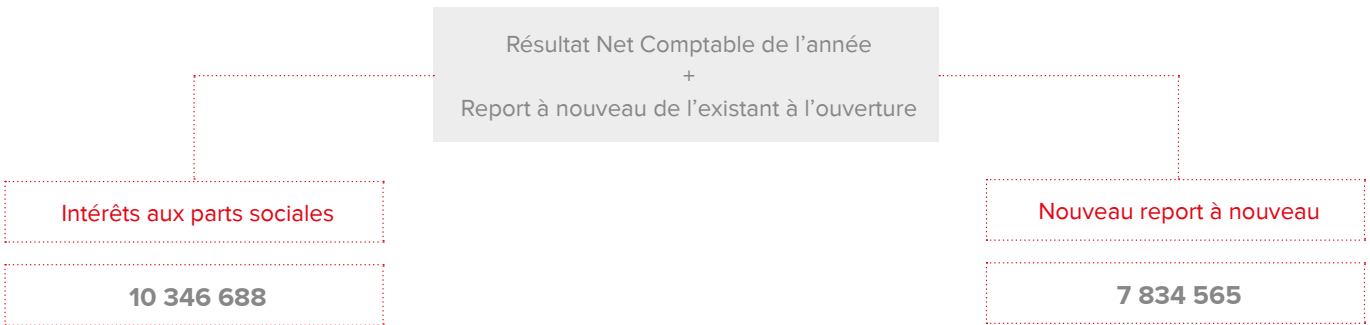
ACTIF		PASSIF	
Parts sociales de la CEIDF	244 184 200	Capital de la SLE souscrit par les sociétaires	395 265 360
Obligations	32 936 060		
Compte courant d'associés	118 145 100		
Comptes numéraires		Report à nouveau existant	7 447 383
Autres		Résultat de l'exercice	10 733 869
		Solde d'impôt dû à la clôture	407 181
		Autres	0

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES		PRODUITS	
Charges externes	37 542	Intérêt des parts émises par la CEIDF	6 715 066
Impôt sur les sociétés	1 445 253	Intérêt et produits financiers (dont produits exceptionnels)	5 501 598

La différence entre les produits et les charges correspond au résultat, soit 10 733 869 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT



■

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

au 31 mai 2025, en euros

BILAN

ACTIF			PASSIF		
	31 mai 2025	31 mai 2024		31 mai 2025	31 mai 2024
ACTIF IMMOBILISÉ			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations financières (titres C.E.)	244 184 200	244 184 200	Capital	395 265 360	395 922 220
ACTIF CIRCULANT			Prime de fusion	138 086	138 086
Titres super-subordonnés	32 936 060	32 936 060	Réserve statutaire	2 000	2 000
Compte courant associé	118 145 100	118 801 960	Report à nouveau	7 447 383	7 637 812
Disponibilités	18 709 570	19 132 471	Résultat de l'exercice	10 733 869	11 128 536
Produits à recevoir	18 949	18 949	DETTES		
Créances Fiscales	0	0	Dettes fiscales	407 181	244 986
TOTAL GÉNÉRAL	413 993 879	415 073 640	Autre passif	0	0
			TOTAL GÉNÉRAL	413 993 879	415 073 640

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES			PRODUITS		
	31 mai 2025	31 mai 2024		31 mai 2025	31 mai 2024
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS FINANCIERS		
Autres charges externes	37 542	36 232	Produits des participations	6 715 066	7 325 526
CHARGES FINANCIÈRES			Intérêts et produits financiers	5 499 799	5 223 337
Impôt sur les sociétés	1 445 253	1 384 095	Produits exceptionnels	1 799	0
TOTAL DES CHARGES	1 482 795	1 420 327	TOTAL DES PRODUITS	12 216 664	12 548 863
Solde créditeur (Bénéfice)	10 733 869	11 128 536			
TOTAL GÉNÉRAL	12 216 664	12 548 863	TOTAL GÉNÉRAL	12 216 664	12 548 863

■

ANNEXE

I. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

Les Sociétés Locales d'Epargne ont pour objet, dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance à laquelle elles sont affiliées, de favoriser la détention la plus large du capital de cette Caisse d'Epargne et de Prévoyance en animant le sociétariat.

À compter du 1^{er} janvier 2000 et conformément aux dispositions de la loi n° 99.532 du 25 juin 1999, les Caisses d'Epargne et de Prévoyance sont agréées en tant que banques coopératives. Leur capital est détenu par les Sociétés Locales d'Epargne à hauteur de 100 %. Les Sociétés Locales d'Epargne ne peuvent pas faire d'opérations de banque et doivent centraliser leurs flux de trésorerie auprès de leur Caisse d'Epargne d'affiliation. À statut coopératif, elles disposent d'un capital variable sous forme de parts sociales détenues par les coopérateurs.

II. INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes individuels annuels de la Société Locale d'Epargne Val-de-Marne sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général, à la réglementation de la BPCE et aux instructions de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

L'exercice social a une durée de douze mois, du 1^{er} juin au 31 mai.

En application de l'article 29 des statuts, les comptes individuels annuels sont soumis à l'approbation de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, avant la tenue de l'Assemblée Générale de la Société Locale d'Epargne.

III. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu sur l'exercice.

IV. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DU RÉSULTAT

■ BILAN : CAPITAL

Le capital est constitué de parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros.

Au 31 mai 2025 le capital souscrit s'élève à 395 265 360 euros, pour un capital autorisé de 1 220 921 000 euros.

Les demandes de rachats reçues en cours d'exercice, non encore dénouées à la clôture seront communiquées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

■ COMPTE DE RÉSULTAT

Le produit des participations qui s'élève à 6 715 065,50 euros est constitué des intérêts aux parts sociales reçus de la Caisse d'Epargne Ile-de-France. Les intérêts financiers sont essentiellement constitués de la rémunération du compte courant d'associés ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour un montant de 3 194 275,52 euros et de la rémunération des titres super-subordonnés pour un montant de 2 305 524,19 euros.

Concernant l'impôt sur les sociétés, il est précisé que la SLE bénéficie du taux de taxation réduit de 15 % à hauteur de 42 500 euros de résultat, l'excédent étant taxé au taux normal de 25 %.

Les intérêts perçus au titre des parts sociales de la CEIDF relèvent du régime mère fille et bénéficient à ce titre d'une taxation réduite.

La SLE est assujettie à la contribution additionnelle à l'impôts sur les sociétés de 3,3 %.

■ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Conformément à l'article 8 de la loi n° 99-532 du 25 juin 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France a fixé, pour l'exercice clos le 31 mai 2025, le niveau de rémunération des parts sociales émises par les Sociétés Locales d'Epargne qui lui sont affiliées à 2.75 %.

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2025 s'élève à 10 733 869,49 euros. Constatant l'existence d'un report à nouveau de 7 447 383,20 euros, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration et du Directoire de la Caisse d'Epargne Ile de France, d'affecter la somme de 18 181 252,69 euros comme suit :

- à l'intérêt servi aux parts sociales de la SLE : 10 346 687,76 euros (dont le versement aura lieu le 03 juillet 2025)
- au report à nouveau : 7 834 564,93 euros



www.societaires-ceidf.fr

Le rapport d'activité de votre SLE
est imprimé sur papier 100% RECYCLÉ
dans la ligne de nos engagements RSE